Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 022-212201651-20260618-2026_41-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE PENGUILY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de PENGUILY.
Séance du 18 juin 2026

Date d'envoi de la convocation	11/06/2026
Membres en exercice	15
Membres présents	15
Membres représentés	0
Membres absents	0
Suffrages exprimés	15

L'an deux mille vingt-six, le 18 juin, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 11 juin 2026 se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle d'Honneur, sous la présidence de Madame Karine CLÉMENT, Maire.

Étaient présents : Karine CLEMENT, Maire, Patrice RONDEL, Solène JACQUET, Sébastien PUEL, adjoints, Françoise FENIOUX, Yvon MEGRET, Christian GEORGELIN, Pascal BARON, Jean-Pierre CARMOUET, Gwénaëlle JOUAN, Jérôme MARTIN, Sandrine MOUNIER, Florence BOTELLA, Marlène ROCABOY, Alexa HERCOUET.

Absents non représentés : /

Ont donné procuration : /

Secrétaire de séance : Florence BOTELLA

Acte rendu exécutoire après réception de l'accusé de réception de la Préfecture de SAINT-BRIEUC

2026-41 AVIS SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN DES LANDES DE BREHINIER – ENQUETE PUBLIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu le Code Général des propriétés des personnes publiques,
Vu l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique du 5 mai 2026,
Vu la note explicative de synthèse fournie avec la convocation des membres du conseil municipal, conformément à l'article L.2121-12 du CGCT,

Vu l'exposé par lequel Madame le Maire énonce que :

- La société « Centrale de Production d'Energies Renouvelables (CPENR) des Landes de Bréhinier », filiale d'ABO ENERGY SARL, envisage l'implantation d'un parc éolien, composé de 2 éoliennes et 1 poste de livraison électrique, sur des terrains situés sur le territoire de la commune de Plénée-Jugon ;
- Cette activité relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale de ce projet éolien, dont la durée est fixée à 33 jours est ouverte du lundi 8 juin 2026 au vendredi 10 juillet 2026 inclus, sur la commune de Plénée-Jugon ;
- Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations sur le registre ;
- Dans ce cadre, les conseils municipaux des communes concernées par le périmètre d'affichage de l'enquête publique sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 022-212201651-20260618-2026_41-DE

Considérant que la société ABO ENERGY SARL, 1 rue de la Soufflerie, 31500 Toulouse, réalise des projets de Centrale de Production d'Energies Renouvelables dans le cadre des orientations gouvernementales en matière de développement des énergies renouvelables.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à la majorité (pour : 10 ; contre : 2 ; abstention : 3), DECIDE** de donner un avis favorable sur le projet ci-avant exposé, dans le cadre de l'enquête publique liée à la procédure relative à la demande d'autorisation environnementale du projet porté par la société « Centrale de Production d'Energies Renouvelables (CPENR) des Landes de Bréhinier », filiale d'ABO ENERGY SARL.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance
Florence BOTELLA

Le Maire
Karine CLEMENT

MAIRIE DE PENGUILY (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture.